



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

14 Mars 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 14 Mars 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2019-00232	13.03.2019	Arrêté modifiant l'arrêté n° 2019-00228 du 11 mars 2019	3



**Arrêté n° 2019-00232
modifiant l'arrêté n° 2019-00228 du 11 mars 2019**

Le préfet de police et le préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté n° 2019-00228 du 11 mars 2019 instituant un périmètre au sein duquel la présence de certaines catégories de supporters est réglementée et comportant certaines mesures de police à l'occasion de la rencontre de football du 17 mars 2019 entre l'équipe du Paris-Saint-Germain et celle de l'Olympique de Marseille au Parc des Princes, notamment son article 1^{er} ;

Arrêtent :

Art. 1^{er} - L'article 1^{er} de l'arrêté du 11 mars 2019 susvisé est modifié comme suit :

1° Les mots : « Rue Denfert-Rochereau », sont remplacés par les mots : « Rond-point André Malraux » ;

2° Après les mots : « Boulevard d'Auteuil », sont ajoutés les mots : « jusqu'à l'échangeur desservant l'avenue de la Porte d'Auteuil ».

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, le directeur régional de la police judiciaire de Paris et la directrice du renseignement de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police et à celui de la préfecture des Hauts-de-Seine et consultable sur le site de la préfecture de police www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

Fait à Nanterre, le 13 mars 2019

Le Préfet de Police
Pour le Préfet de Police,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Signé

Pierre GAUDIN

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Pour le Préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur du cabinet
Signé

Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>